

Le vingt-quatre mai deux mille seize, les délégués de la Communauté de Communes de BOURBRIAC se sont réunis à la Salle du Conseil de la Maison du Développement sous la présidence Mme Claudine GUILLOU.

ORDRE DU JOUR

- ① **Présentation du projet « vigilants veilleurs »** par **M. Gilbert LE BLEVENNEC** –*Directeur des Soins et des Activités Paramédicales à la Fondation Bon Sauveur de Bégard-* et **Mme Audrey LENAULT** –*Animatrice Territoriale de Santé au Conseil de Développement du Pays de Guingamp,*
- ② **Enfance / Jeunesse :**
 - Organisation du Centre de Loisirs « Eté 2016 ».
- ③ **Voirie :**
 - Validation des tarifs de prestations pour 2016,
 - Construction d'un local pour les services techniques.
- ④ **Déchèterie :**
 - Validation de la charte entre la CDC de Bourbriac et le SMITRED Ouest Armor.
- ⑤ **Atelier Relais de la ZA du Courjou – Bourbriac :**
 - Location au 01.07.2016 : autoriser la Présidente à signer la convention d'occupation précaire,
 - Point d'information sur l'inauguration.
- ⑥ **Administration / Gestion :**
 - **Renouvellement des contrats d'assurances :** attribution du Marché suite à la CAO du 10.05.2016.
 - **Déploiement de la fibre optique via MEGALIS Bretagne :** Validation du nombre de lignes de la Tranche 1 – Phase 1 (Coadout et zones blanches de Bourbriac et Moustéru).
 - **Convention de mise à disposition de l'autolaveuse avec la Commune de Plésidy validée le 10.09.2015 :** révision des modalités d'utilisation à la demande de la Commune.
- ⑦ **Point d'information sur la Réforme Territoriale et calendrier.**
- ⑧ **Questions et informations diverses**

● **PRESENTS** : Mme Claudine GUILLOU, Présidente, déclare ouverte la séance du Conseil :

⇒ Etaient présents :

BOURBRIAC : Mme Claudine GUILLOU (+ pouvoir de Y. BOTREL), Patrick LE FLOC'H, Florence GUEGAN, Guy CADORET, Jean-Jacques LE BLOAS, Gwénaëlle LE GONIDEC, Jean-Luc HERVE, Stéphanie MADIOT.

COADOUT : M. Jean-Pierre GIUNTINI, Gaëlle PASTOL, Mireille RAULO.

KERIEN : M. Claude SALOMON.

KERPert : M. Jean-Paul LE MOIGNE, Arnaud LEBRETON.

MAGOAR : M. Yannick DOLO.

MOUSTERU : M. Gérard HERVE (+ pouvoir de Christian BLAIZE).

PLESIDY : M. Guy GAUTIER, Jean-François LE BLOAS.

PONT MELVEZ : Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Rémy CHAMBRY, François LOZAC'H.

SAINT-ADRIEN : Mme Isabelle DERRIEN.

SENVEN LEHART : M. Gilbert BURLLOT.

⇒ Etaient excusés : Mme Nathalie JOUAN (Moustéru), M. David CHEVANCE (Plésidy).

⇒ Etait absent : M. Yves LACHATER.

⇒ Assistaient en outre : S. LE FOURNIS, *Secrétaire Générale*, J. LE BIZEC, *Responsable des Services Techniques*, S. OMNES, *Responsable du Service Enfance/Jeunesse*.

Avec 23 délégués titulaires présents + 2 pouvoirs de vote, le quorum étant atteint le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

● **Secrétaire de Séance** : M. Rémy CHAMBRY, Conseiller Communautaire de Pont Melvez.

① Présentation du projet « vigilants veilleurs » :

M. Gilbert LE BLEVENNEC –Directeur des Soins et des Activités Paramédicales à la Fondation Bon Sauveur de Bégard et de Mme Audrey LESNAULT –Animatrice Territoriale de Santé au Conseil de Développement du Pays de Guingamp, ont présenté le projet « vigilants veilleurs ». Il s'agit de personnes bénévoles formées pour prévenir et repérer les personnes en souffrance présentant un risque de suicide. Le but étant de les orienter vers les professionnels pouvant les aider.

Les intervenants ont informé les élus communautaires sur les actions existantes en matière de prévention du suicide. Leur intervention a aussi pour but de connaître l'intérêt des élus de la CDC pour mener des actions de prévention sur le territoire et de repérer d'éventuels « vigilants veilleurs » sur les Communes.

Une action de repérage d'éventuels « vigilants veilleurs » pourra être prévue avant la fin de l'année.

② Enfance / Jeunesse:

- Organisation du Centre de Loisirs « Été 2016 » :

Sur proposition de la Commission « Enfance / Jeunesse » réunie le 17.05.2016, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur l'organisation et les tarifs suivants :

① Les camps :

- **Du 7 au 12 juillet : camp 13 - 16 ans à Binic** - 24 places. Camping Le Panoramic avec espace aquatique et nombreuses activités sur place, plage, tournoi de sandball, veillées...
- **Du 11 au 13 juillet : Camp équitation – 8 – 11 ans à Saint Nicodème** - 24 places. Au Natural Ranch Horse, vie auprès des chevaux.
- **Du 18 au 22 juillet : camp cirque 06 - 10 ans à Plouha** - 24 places. Les 6-8 ans du 18 au 20 juillet et les 8-10 ans du 20 au 22 Juillet. Camping, initiation au cirque avec des professionnels...
- **Du 25 au 27 juillet : camp 4 – 5 ans au Palacret** - 15 places. Hébergement en dur. Activités découverte de la faune et de la flore.
- **Du 25 au 29 juillet : camp 10 – 13 ans Bord de mer à Binic** - 24 places. Camping le Panoramic avec espace aquatique et nombreuses activités sur place, plage, activités nautiques, veillées...

↳ Le tarif journalier est fixé à 23 € par enfant (idem 2015).

② Le Centre de Loisirs :

Le Centre de Loisirs sera ouvert du mercredi 6 Juillet au vendredi 12 Août 2016. L'accueil se fait soit à la journée de 8h30 à 17h30 ou à la demi-journée (matin ou après-midi). La garderie est ouverte dès 7h30 et jusqu'à 18h30.

Les thèmes :

- **Du 6 au 15 Juillet : « Contes et imaginaire »**
Une plongée dans les contes et légendes... En Bretagne et dans le monde.
- **Du 18 au 29 Juillet : « Nature et forêt »**
Faune et flore, préservation de la nature...
- **Du 01 au 12 Août : « Jeux Olympiques »**
Découverte des sports et disciplines olympiques.

Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial.

L'encadrement des différents camps et du Centre seront assurés par 13 animateurs, 2 stagiaires BAFD, 3 stagiaires BAFA.

.../...

③ Voirie :

• Validation des tarifs de prestations pour 2016 :

Conformément à la proposition de la Commission « Travaux, Voirie et Parc Matériel » réunie le 09.05.2016, le Conseil Communautaire valide les coûts de prestations, relatifs à l'utilisation des équipements. Il convient de préciser que ces tarifs tiennent compte des coûts réels du parc matériel. Ils sont applicables à compter du 01.05.2016.

Ce barème servira à déterminer le volume d'activité réalisé dans chaque Commune adhérente durant l'exercice comptable, et le cas échéant, à établir les factures de prestations de services aux Associations Foncières.

TRACTEUR + MACHINE	Prix de revient 2015	Prix facturé 2015	Proposition tarifs 2016
<u>Tracteur + épareuse 1</u>	24.09 €/heure	28 €/heure	28 €/heure
<u>Tracteur + épareuse 2</u>	25.73 €/heure	28 €/heure	
<u>Tracteur + remorque</u>	14.25 €/heure	20 €/heure	20 €/heure
<u>Tracteur + rotofaucheuse AV</u>	29.14 €/heure	30 €/heure	30 €/heure
<u>Tracteur + rotofaucheuse AR</u>	21.95 €/heure	30 €/heure	
<u>Rotocureuse</u>	/	30 €/heure	30 €/heure
<u>Tracteur + lamier</u>	20.45 €/heure	28 €/heure	28 €/heure
<u>Tracteur + Chargeur</u>	21.75 €/heure	18 €/heure	19 €/heure

MATERIEL	Prix de revient 2015	Prix facturé 2015	Proposition tarifs 2016
<u>Camion</u>	20.45 €/heure	25 €/heure	25 €/heure
<u>Tracto</u>	18.52 €/heure	28 €/heure	28 €/heure
<u>Desherbeuse/balayeuse</u>	363 €/heure	20 €/heure	20 €/heure
<u>P.A.T</u>	98 €/tonne	88 €/tonne	90 €/tonne
<u>Tronçonneuse</u>	/	7 €/heure	7 €/heure
<u>Nettoyeur Haute Pression</u>	/	/	7 €/heure
<u>débroussailleuse</u>	/	/	7 €/heure
<u>VL Partner</u>	97 €/heure	5 €/heure	5 €/heure
<u>Fourgon 3.5 T IVECO</u>	61.43 €/heure	15 €/heure	15 €/heure

MAIN D'OEUVRE	Prix de revient 2015	Prix facturé 2015	Proposition tarifs 2016
Main d'œuvre	28.08 €/heure	25 €/heure	26 €/heure

.../...

- **Projet de construction d'un bâtiment pour les services techniques :**

Les locaux des services techniques actuels des plus vétustes ne sont plus adaptés aux besoins du service : bâtiment non fermé et donc non sécurisé, une partie du matériel reste à l'extérieur dans la cour,...

Les membres du Bureau Communautaire, après échange le 19.05.2016, ont décidé de proposer à l'Assemblée de la CDC, la construction d'un nouveau bâtiment qui pourrait se situer sur le site de la nouvelle déchèterie.

Une étude étant nécessaire, le Conseil Communautaire donne son accord pour solliciter les services de l'ADAC22 pour une maîtrise d'ouvrage.

④ **Déchèterie :**

- **Validation de la charte entre la CDC de Bourbriac et le SMITRED Ouest Armor :**

Le Conseil Communautaire a validé la charte Territoriale des déchèteries rédigée et approuvée par le Bureau Permanent du SMITRED le 23.03.2016. Cette charte a pour objet de définir un cadre commun de fonctionnement et de le partager avec toutes les collectivités adhérentes du SMITRED pour assurer un accueil de qualité et cohérent pour tous les usagers de toutes les déchèteries du territoire du SMITRED.

Il s'agit d'harmoniser les conditions d'accueil des dépôts pour les différentes catégories d'usagers en vue d'une valorisation optimale sur notre territoire, de mutualiser les moyens mis en œuvre par les différentes collectivités dans une volonté de coordination collective.

⑤ **Atelier Relais de la ZA du Courjou à Bourbriac :**

- **Location au 01.07.2016 :**

Les travaux de construction de l'Atelier Relais seront achevés courant Juin. Par délibération du 02.06.2015, le Conseil Communautaire a fixé le tarif de location à 500 € HT par mois (hors charge), pour une durée de 3 ans. Une annonce va être diffusée pour une location à compter du 01.07.2016. Une convention d'occupation précaire sera alors proposée au futur locataire.

Le Conseil :

- Mandate la Présidente pour établir toutes les démarches liées à cette location,
- Donne pouvoir au Bureau pour effectuer le choix du locataire,
- Autorise la Présidente à signer la convention avec le locataire qui sera retenu.

- **Point d'information sur l'inauguration :**

La Présidente propose d'inaugurer l'Atelier Relais de la ZA du Courjou en Juillet, avant les congés d'été et de prendre contact avec M. le Sous-Préfet pour fixer une date selon ses disponibilités.

⑥ **Administration / Gestion :**

- **Renouvellement des contrats d'assurances : attribution du Marché suite à la CAO du 10.05.2016 :**

Par délibération n° 62-2015, le Conseil Communautaire a décidé de lancer une consultation –conformément au Code des Marchés Publics- auprès des compagnies d'assurances en vue du renouvellement des contrats d'assurances au 01.07.2016.

Le Cabinet ARIMA Consultant a été retenu par le Conseil Communautaire du 10.09.2015 pour accompagner la Communauté de Communes dans cette procédure.

La Commission d'Appel d'Offres du 11.04.2016 a procédé à l'ouverture et à l'examen des 4 offres réceptionnées.

La Commission d'Appel d'Offres du 10.05.2016, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres réalisé par M. Julien NICOLAS du Cabinet ARIMA Consultant, décide de retenir la Compagnie d'assurances suivante dont les offres sont techniquement conformes et jugées économiquement plus avantageuses :

- ✓ Rappel des critères :
- Valeur technique : 60 %
 - Tarifs appliqués : 40 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le choix de la CAO qui retient la SMACL pour les 4 lots, soit une prime annuelle de 13 604,05 € TTC (contre 14 040,61 € payés en 2015), offrant, par ailleurs, des garanties supplémentaires et une meilleure couverture.

.../...

✓ Attribution du Marché par lot :

- Lot 1 : Assurance des dommages aux biens :

**FORMULE ALTERNATIVE 2 (Franchise 500 €) +
Prestation Supplémentaire (Franchise 200 €) : TOUS RISQUES EXPOSITIONS**

NOTATION PONDEREE					
CANDIDAT	COUT HT/ M² PRIME TTC		POINTS	NOTE FINALE	TOTAL
SMACL	2 975,11 €	Valeur technique	21	50,40	90,40
		Prix	25	40,00	
GROUPAMA	3 803,42 €	Valeur technique	19	45,60	76,89
		Prix	19,56	31,29	

➡ SMACL présente l'offre économiquement la plus avantageuse

- Lot 2 : Assurance des responsabilités :

FORMULE DE BASE :

NOTATION PONDEREE					
CANDIDAT	TAUX HT / PRIME TTC		POINTS	NOTE FINALE	TOTAL
SMACL	0,17% 926,50 €	Valeur technique	22	52,80	92,80
		Prix	25	40,00	
GROUPAMA	3 512,52 €	Valeur technique	20	48,00	58,55
		Prix	6,59	10,55	

➡ SMACL présente l'offre économiquement la plus avantageuse

- Lot 3 : Assurance des véhicules :

FORMULE DE BASE :

NOTATION PONDEREE					
CANDIDAT	PRIME TTC		POINTS	NOTE FINALE	TOTAL
SMACL	7 949,20 €	Valeur technique	24	57,60	97,60
		Prix	25	40,00	
LA PARISIENNE	9 454,99 €	Valeur technique	23	55,20	88,83
		Prix	21,02	33,63	

↻ **Prestation supplémentaire 1 : « Autocollaborateurs » (sans franchise)**

	LA PARISIENNE	SMACL
PSE 1 : AUTOCOLLABORATEURS	1 808,00 €	439,74 €

.../...

➤ Prestation supplémentaire 2 : « Bris de machines » (franchise : 800 €)

	LA PARISIENNE	SMACL
PSE 2 : BRIS DE MACHINES (2 tracteurs CLASS de 2013 + camion IVECO 16 T de 2012)	490,50 €	853,92 €

➤ Récapitulatif « Formule de Base + PS1 + PS2 :

- **SMACL** → **9 242,86 € TTC**
- LA PARISIENNE → 11 752,00 € TTC

➤ SMACL présente l'offre économiquement la plus avantageuse

- Lot 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents & élus:

NOTATION PONDEREE					
CANDIDAT	PRIME TTC		POINTS	NOTE FINALE	TOTAL
SMACL	459,58 €	Valeur technique	24	57,60	97,60
		Prix	25	40,00	
CFDP	601,24 €	Valeur technique	17	40,80	
		Prix	19,11	30,58	
SARRE ET MOSELLE					71,38
GROUPAMA	807,48 €	Valeur technique	15	36,00	
		Prix	14,23	22,77	
					58,77

➤ SMACL présente l'offre économiquement la plus avantageuse

- **Déploiement de la fibre optique via MEGALIS Bretagne : validation du nombre de lignes de la Tranche 1 – Phase 1 (Coadout et zones blanches de Bourbriac et Moustéru) :**

Par délibération du 17.02.2014, la CDC a validé la convention avec MEGALIS Bretagne pour le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné sur la Commune de Coadout dans le cadre de la 1^{ère} tranche de travaux (2014-2015) qui concernerait 263 prises.

La participation de la CDC était estimée à 117 035 € (445 € x 263).

Un relevé de boîtes aux lettres a été réalisé en 2015, permettant de déterminer de manière précise et définitive le nombre de prises à raccorder au réseau de fibre optique, soit un nombre définitif de 383 lignes (prises).

L'évolution constatée du nombre de prises par rapport à l'estimation initiale est notamment liée :

- Aux constructions réalisées depuis 2009, année dont datait les données utilisées pour établir la convention, des constructions en cours ou prévues sur un horizon 2/3 ans,
- A la demande d'extension du déploiement formulée par la CDC sur les secteurs situés en Zones blanches (Secteur du Groësquer à Moustéru et Secteur Kériolet, Lojou.... à Bourbriac).

Ces 383 lignes sont réparties comme suit :

- Coadout : 303 prises
- Moustéru (zones blanches) : 14 prises
- Bourbriac (zones blanches) : 66 lignes

Le montant définitif de participation de la CDC à Mégalis s'élève à 170 435 €. Il conviendra donc d'établir un avenant à la convention d'origine.

Le Conseil Communautaire, avec 22 voix « Pour » et 3 « Abstentions », valide les 383 prises recensées par MEGALIS Bretagne, sous réserve de modifications et donne son accord sur la nouvelle participation

- [Convention de mise à disposition de l'autolaveuse avec la Commune de Plésidy validée le 10.09.2015 : révision des modalités d'utilisation à la demande de la Commune :](#)

Par délibération du 10.09.2015, le Conseil Communautaire a validé les modalités de mise à disposition de l'autolaveuse avec la Commune de Plésidy, à savoir :

- Une utilisation de 2 heures tous les 15 jours à compter du 01.01.2016, pour un montant de 576 € par an (produit de nettoyage fourni).

Ces modalités ont également été validées par le Conseil Municipal de Plésidy le 3.11.2015.

Par courrier du 16.04.2016, le Maire de Plésidy souhaite revoir ces conditions pour une utilisation bien moindre. Il propose d'utiliser l'autolaveuse une fois par mois avec facturation selon le nombre d'heures réellement effectuées.

Nouvelle proposition soumise au vote :

- ① Location de l'auto-laveuse seule (8 € de l'heure ; toute heure entamée sera facturée)
 - ↳ Utilisation : 2 heures par mois environ (1 heure pour le sol carrelé + 1 heure pour le parquet)
 - ② + 50 % du produit fournit par la CDC (pour une utilisation de 2heures)
 - ↳ Soit 6,11 : 2 = 3 €/heure
- ↳ **Soit un total horaire de 11 € (8 € + 3 €)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur ces nouvelles modalités d'utilisation par la Commune de Plésidy et autorise la Présidente à signer l'avenant n° 1 à la Convention du 11.09.2015.

⑦ **Point d'information sur la Réforme Territoriale et calendrier :**

Intervention de la Présidente :

- Représentation des Communes : 1 Conseiller par Commune, 2 pour Bourbriac (Commune de + 1 000 Hab., élection en conseil municipal),
- Gouvernance : 1 Président et 15 Vice-Présidents,
- Les sièges des Communautés de Communes actuelles seront conservés en « Pôle de proximité » :
 - Chaque pôle aura la charge d'une thématique,
 - 2 Vice-Présidents seront rattachés à chaque pôle (1 VP territorialisé, 1 VP thématique),
- Compétences :
 - Reprise des compétences obligatoires,
 - Reprise des compétences optionnelles, mais 1 an pour définir si maintien en Communauté d'Agglomération ou restitution aux Communes,
 - Reprise des compétences facultatives, mais 2 ans pour définir si maintien en Communauté d'Agglomération ou restitution aux Communes.

S'agissant de la compétence « Entretien de la voirie communale » (facultative) : Dans le cas d'une restitution aux Communes, il est possible de créer un service commun avec la mise en place d'une convention entre la Communauté d'Agglomération et les Communes des secteurs de Bourbriac et de Callac. Le personnel et le matériel seront rattachés à la Communauté d'Agglomération.

La CDC de Bourbriac devra délibérer avant le 31.12.2016 sur la restitution de la compétence « Entretien de voirie communale » aux Communes, et en simultané, sur la création du service commun avec les Communes intéressées.
- Calendrier :
 - Avant le 17.07.2016 : périmètre à valider
 - Le lundi 06.06.2016 à l'UCO à 18h30 : Réunion d'information aux Maires
 - Le jeudi 09.06.2016 à Roudourou à 20h00 : Réunion d'information à l'ensemble des conseillers municipaux du futur territoire.

.../...

⑧ Questions et informations diverses :

1. Installation d'un jeune agriculteur :

Conformément à la délibération n°66-2014 du Conseil Communautaire du 12.06.2014, une aide de 1 000 € sera attribuée à l'installation d'un jeune agriculteur sur la Commune de Moustéru, la CDC ayant reçu l'ensemble des justificatifs.

2. Reprise d'un commerce en gérance :

Conformément à la délibération n°67-2013 du Conseil Communautaire du 11.07.2013, une aide de 1 000 € « aide à la publicité » sera attribuée à la reprise d'un commerce en gérance sur la Commune de St Adrien, la CDC ayant reçu l'ensemble des justificatifs.

3. Animation Economique :

Dans un souci de promotion des entreprises du bâtiment, du Territoire, la CDC organise le premier « Salon des artisans du bâtiment » le samedi 8 Octobre 2016 à la Salle des Forges à Bourbriac.

Une première réunion s'est tenue le 12 mai 2016 en présence d'élus, d'artisans, de représentants du Crédit Agricole. 55 artisans de la CDC ont été invités.

Une seconde réunion de préparation est déjà programmée le mardi 28 Juin 2016.

4. Aménagement de bureaux à l'étage :

Les travaux sont terminés. La CDC est maintenant dotée d'une salle de réunions pouvant accueillir 15/20 personnes et de 3 bureaux supplémentaires. Une commande de mobilier de bureau a été passée le 29.04.2016 auprès de BRS Bureautique de Trémuson pour un montant de 2 394,92 € HT (2 873,90 € TTC). Il s'agit d'une table et de chaises pour équiper la salle de réunions. La livraison est prévue pour la mi-juin.

5. Prochain Conseil Communautaire : le jeudi 7 Juillet 2016.

Les Membres,

**Le Secrétaire de Séance,
Rémy CHAMBRY.**

**La Présidente,
Claudine GUILLOU.**